

**Direction : Direction des Ressources Humaines**

**Personnel**

**REF : DRH2007011**

**Signataire : CD/BC/SG**

**OBJET : Personnel communal mis à disposition de l'Association Aubervacances-Loisirs : adhésion de la ville auprès de l'Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan située à Vannes (56)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'obligation pour les agents d'être soumis à un examen médical annuel,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1** : Autorise le Maire à signer le bulletin d'inscription à l'Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan et localités limitrophes .

**ARTICLE 2** : Approuve dans le cadre de cette adhésion le versement de :

- 6,10 € par agent au titre de la cotisation annuelle
- 71,50 € H.T. par salarié pour l'année 2007 au titre du suivi médical.

**ARTICLE 3** : Prend l'engagement d'inscrire chaque année au budget communal le crédit nécessaire en fonction du nombre d'agents concernés tant qu'il y aura des agents de la collectivité à Arradon.

**ARTICLE 4** : Dit que les crédits nécessaires à l'adhésion à ce service sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

6226 – 020 (602 – 6226 –020)

le Maire